



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
bel



20148335

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

- 4 DEC. 2020

DIVISION DES AFFAIRES

N° d'entreprise : **0429 286 960**

Nom

(en entier) : **TRADING & STEEL & CONSULTING**

(en abrégé) : **TSC**

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Rue Staumont 5b bte b01 à 6210 LES BON VILLERS**

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020 :

...

Après délibération, l'assemblée prend la résolution unique suivante :

Transfert du siège social.

A l'unanimité des membres, l'assemblée entérine la décision de transfert du siège social de l'adresse actuelle située Rue des Croix de Feu n° 3/38 à 7100 La Louvière vers la nouvelle adresse située Rue Staumont n° 5b - Bte b01 à 6210 Les Bons Villers.

Cette décision prend effet immédiatement à dater de ce jour, jeudi 9 avril 2020.

Par ailleurs, l'assemblée accorde *procuration spéciale* au bureau comptable P. BAUDREZ SRL, représenté par Mr Laurent Hendrickx, aux fins d'accomplir toutes démarches administratives nécessaires en termes de dépôt au greffe du tribunal et publication au Moniteur, en relation avec la présente décision.

...

Bertrand Demoulin,
En qualité d'administrateur,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).